

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**14 mars 2017  
14h45 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 28 mars 2017**

**Etaient présents :**

**Collège A**

M. Yvon BERLAND
M. Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

**Collège B**

M. Christophe DEMARQUE
M. Jérémie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

**Collège « BIATSS »**

Mme Isabelle DE SAINTE MARIE
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
Mme Sabine ROPARS
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

**Collège Usagers**

M. Jean BOULHOL
Mme Marianne FADDOUL
M. Alexandre PLESSY

**Personnalités extérieures**

Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA
M. Younis HERMES

**Etaient représentés :**

Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme MERCIER
Mme Guylaine MOLINA	A donné pouvoir à Mme BARTHES
Mme Alicia FAKRY	A donné pouvoir à M. PLESSY
M. Nicolas COUSIN	A donné pouvoir à Mme FADDOUL
Mme Carolina FAYE	A donné pouvoir à Mme DE SAINTE MARIE
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. AGRESTI

**Etait absent sans représentation : 1**

**35 membres présents ou représentés**

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Membres invités**

Madame Galand  
Monsieur Bonfils  
Monsieur Ginestie  
Madame Granier  
Monsieur Correia  
Monsieur Isar  
Monsieur Gilles  
Monsieur Paul  
Monsieur Marfisi

Madame Carpentier  
Monsieur Pons  
Monsieur Dumas  
Madame Lengrand-Jacoulet  
Madame Dignat-Georges  
Monsieur Bertin  
Monsieur Hamelin  
Monsieur Thyssen  
Madame de Barnier

Avant de débiter ce conseil d'administration, le Président souhaite rendre hommage à Monsieur Olivier KERAMIDAS, directeur de l'IMPGT, décédé récemment.

**Le Président** ouvre la séance à 14h45.

## **I / Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2017**

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.**

## **II / Rapport annuel d'activité : bilan et perspective**

**Le Président** rappelle qu'il est tenu, par la loi, de présenter au conseil d'administration le bilan d'activité de l'année écoulée (cf document annexé au procès-verbal).

**Monsieur Demarque** déplore que ce soit un bilan exclusivement positif. Il comprend qu'il est nécessaire de valoriser ce qui a été fait, mais il s'étonne qu'il n'y ait pas de retour sur les points d'accroche. Selon lui ce document a la forme d'un communiqué à destination d'un public extérieur à l'université. Il aurait souhaité que les difficultés, notamment celles relatives aux conditions de travail, soient davantage explicitées. C'est la raison pour laquelle il votera contre ce bilan.

**Monsieur Boulhol** souhaiterait que les élus étudiants soient davantage conviés aux diverses manifestations organisées par l'établissement. Il prend l'exemple du Salon des Masters : la présence des élus étudiants serait une plus-value car ces derniers connaissent bien l'offre de formation et la vie étudiante.

**Le Président** répond qu'un grand nombre d'étudiants participe aux différents salons étudiants. Il ajoute que les lycéens se félicitent de pouvoir échanger avec des étudiants de l'université.

**Monsieur Boulhol** précise que la présence des élus étudiants permettrait d'expliquer et de promouvoir le rôle et les missions de ces derniers au sein de l'établissement.

**Le Président** ne souhaite pas s'arroger le droit d'imposer la présence de certains étudiants dans les salons. C'est de la compétence des responsables de formation.

Pour revenir à la question de Monsieur Demarque, **le Président** précise qu'il a été inscrit et réalisé un grand nombre d'actions significatives en matière de conditions de travail, notamment la mise en place de la cellule de veille socio-professionnelle.

Même s'il est vrai que le rapport est centré sur le cœur de métier de l'université, à savoir la formation et la recherche, ce dernier relate les événements marquants qui ont eu lieu au sein des composantes et services de l'établissement.

Il fait savoir que le sujet des risques psycho-sociaux, notamment, sera abordé sur l'année 2017.

**Madame Tir** demande au Président de préciser ce qui n'a pas fonctionné au cours de l'année 2016.

**Le Président** répond que de nombreuses actions restent à mener, et ce dans tous les secteurs. Ce bilan est un point d'étape.

Il prend l'exemple de la simplification administrative (sujet fort décliné lors de sa campagne électorale) : des améliorations restent à être apportées dans maints domaines comme la vie étudiante, la formation ...

**Le Président** déclare mettre un point d'honneur à réaliser les engagements pris lors de sa campagne électorale. Il précise que cela peut paraître surprenant et c'est le sens qu'il veut donner à ses engagements.

**Le Président** souligne qu'il est très attentif au bien-être au travail et au positionnement des agents.

Il rappelle par exemple que, malgré les observations contraires de la Cour des Comptes, l'indemnitaire BIATSS a été augmenté trois fois : +5%, +7% et +5%.

Pour mémoire, **Le Président** rappelle que le bilan social a fait l'objet d'un rapport très détaillé, approuvé par le conseil d'administration. C'est pour cette raison que les éléments sociaux n'ont pas été repris dans ce bilan.

**Madame Ropars** fait savoir que le bilan relate un projet que son organisation syndicale n'a pas soutenu. C'est pourquoi elle votera contre ce bilan.

**Le conseil d'administration approuve par 28 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions le rapport annuel d'activité 2016.**

### **III / Dévolution du patrimoine**

**Le Président** rappelle le contexte et précise que l'objet du vote du jour n'a vocation qu'à autoriser l'université à poursuivre la réflexion relative à la dévolution du patrimoine. (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** demande si le conseil d'administration sera informé de l'avancée de ce dossier.

**Le Président** confirme que les membres de ce conseil seront régulièrement tenus informés, notamment lors de l'élaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

**Madame Tir** demande si l'université aura la possibilité de vendre ses bâtiments.

**Le Président** répond que cela sera possible à partir du moment où l'université sera réellement propriétaire de son patrimoine, si elle l'est un jour.

**Madame de Sainte-Marie** souhaite savoir ce qu'il adviendra des locaux qui ne font pas partie du patrimoine Etat.

**Le Président** indique que ce point a été évoqué avec le Préfet. Un courrier co-signé par lui et le Préfet va être adressé aux collectivités, afin de les informer que l'établissement entre dans une stratégie de dévolution du patrimoine.

Ainsi, les collectivités pourront se positionner sur la dévolution ou non de leur propre patrimoine.

**Madame de Sainte-Marie** demande en quoi la dévolution est pour AMU « une opportunité de confirmer son rôle d'acteur du territoire ».

**Le Président** répond que l'établissement pourra nouer des partenariats renforcés, notamment avec les collectivités, lui permettant, en dehors de l'Etat de jouer un rôle important dans l'aménagement du territoire, et ce au profit de ses missions que sont la formation, la recherche et l'innovation.

**Madame de Sainte-Marie** ajoute que cette possibilité existe en dehors de la dévolution du patrimoine.

**Le Président** répond qu'en dehors du CPER cette possibilité n'est jamais offerte. Il prend pour exemple le discours récent du Président de la Métropole présentant les axes prioritaires de développement de cette collectivité. Ce dernier décrit sa volonté de créer 100 startups par an. Si le patrimoine appartient à l'université, il pourrait être envisagé d'allier les activités de recherche présentes sur le site à la volonté de la Métropole et ainsi créer un bâtiment dont l'activité serait le cœur de métier de l'établissement.

**Madame de Sainte-Marie** constate que le coût d'entretien des locaux ne sera pas abondé par l'Etat et s'interroge sur cette nouvelle dépense.

**Le Président** répond qu'aujourd'hui la dotation de l'Etat est une dotation globale qui abonde la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique pour le patrimoine.

**Madame de Sainte-Marie** demande si cette dotation globale ne va pas diminuer du fait de la dévolution.

**Le Président** répond que ce n'est pas prévu.

**Madame de Sainte-Marie** demande si le conseil d'administration sera destinataire de l'inventaire des locaux qui va être effectué.

**Le Président** acquiesce et précise que dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière le patrimoine va être identifié de façon précise.

**Madame de Sainte-Marie**, pour expliquer son vote, fait savoir que la dévolution du patrimoine va dans la droite ligne de l'autonomie des universités, et du désengagement de l'Etat dans le fonctionnement des universités. C'est pourquoi elle votera contre.

**Le Président** pense qu'être responsable de son patrimoine va permettre à l'établissement d'être plus efficace.

**Madame de Sainte-Marie** estime que le désengagement de l'Etat entraîne la privatisation.

**Le Président** se souvient qu'au moment où les régions ont pris en charge les lycées, tous ont été rénovés.

Cette dévolution va permettre de faire mieux que ce que l'établissement est en capacité de faire aujourd'hui.

**Madame de Sainte-Marie** note que depuis la LRU et les RCE l'Etat ne compense plus le GVT, le rehaussement du point d'indice ...

**Monsieur Reljic**, après avoir parcouru le rapport IGF – IGAENR, constate une inquiétude émise par ces derniers sur le financement par l'Etat (hors CPER) des dépenses liées à la mise en sécurité.

A la lecture du rapport il note que le maintien du CPER n'est pas encore acquis.

**Le Président** répond que ce rapport a donné lieu à un engagement de l'Etat au maintien de l'éligibilité au CPER.

Si cette mention n'est pas écrite dans le document final aucune signature n'aura lieu.

**Monsieur Reljic** redoute les frais supplémentaires que cette dévolution va générer, comme par exemple les cotisations d'assurances, les frais notariés ...

**Le Président** fait savoir qu'une étude a été effectuée et que les frais estimés d'assurance s'élèveraient à environ 300 000 euros par an. Il souligne qu'aujourd'hui, les travaux réalisés consécutifs à des dégâts et qui auraient pu être pris en charge si l'établissement avait eu une assurance, sont supérieurs au montant de cotisation prévisionnelle de cette dernière.

**Monsieur Reljic** redoute l'externalisation des activités liées aux métiers du patrimoine et de la logistique.

**Le Président** répond que c'est l'inverse : dans la mesure où l'établissement est propriétaire, il considère que c'est l'université qui doit assurer toutes ces fonctions.

**Monsieur Reljic** va s'abstenir sur le vote et restera vigilant.

**Monsieur Garcenot** indique que si l'Etat souhaite cette dévolution c'est parce qu'il considère que les universités sont une charge, et qu'il est plus simple que les universités prennent la responsabilité de celle-ci.

Il remercie le Président de la transparence de la démarche : plusieurs informations ont été communiquées lors de divers conseils d'administration.

Il prend l'exemple de la décentralisation souhaitée à un moment donné par l'ensemble des acteurs locaux et qui, depuis sa mise en œuvre, se plaignent du désengagement de l'Etat. Selon lui, la dévolution est un danger qui s'opère avec des risques d'optimisation du patrimoine immobilier.

Il redoute l'impact que cela pourrait avoir sur la carte des formations, l'implantation ainsi que le rôle de l'université qui consiste pour lui à offrir sur l'ensemble du territoire des formations à la jeunesse qui lui est confiée. C'est pourquoi il votera contre.

**Madame Dignat-Georges** pense que ces évolutions ne concernent pas seulement l'université mais l'ensemble de la société. Au lieu de nous inquiéter, elles doivent nous inviter à nous interroger sur les bénéfices que cela peut apporter à l'université.

**Monsieur Agresti** déplore le clivage décrit dans l'argumentation précédente à savoir : ceux qui votent pour le principe de dévolution seraient favorables à la privatisation, et ceux qui votent contre seraient favorables au service public.

Il ne peut pas l'accepter car il se considère comme l'un des garants du service public sur notre territoire, et pense avant tout qu'il remplit des missions de service public. S'il va plus loin, certains propos signifient que l'Etat sait mieux qu'AMU garantir le service public sur le territoire, et saura mieux protéger l'université qu'elle-même. Il n'y croit pas. C'est pourquoi il votera pour le principe de dévolution. Il insiste sur le fait que si AMU possède son patrimoine immobilier l'université pourra jouer un rôle sociétal actif. C'est la première fois que des politiques de collectivités territoriales évoquent autant l'université.

**Conformément aux dispositions de l'article L719-14 du Code de l'éducation, le conseil d'administration de l'université autorise par 26 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions le Président à s'engager dans la démarche pouvant conduire au transfert de propriété du patrimoine immobilier de l'Etat à Aix-Marseille Université.**

#### **IV / Approbation du compte-financier d'Aix-Marseille Université pour l'année 2016**

##### 1- Présentation du compte-financier (cf document annexé au pv)

**Madame Leclercq** avant de présenter ce point souhaite remercier l'ensemble des directions, ses collaborateurs, les commissaires aux comptes, qui ont œuvré à la réalisation du compte-financier.

**Le Président** donne la parole aux commissaires aux comptes.

##### 2- Intervention des commissaires aux comptes

**Monsieur Vincent Thyssen** de PriceWaterhouseCoopers Audit et **Monsieur Stéphane Marfisi** du cabinet Mazars présentent leur rapport.

**Les commissaires aux comptes émettent une certification sans réserve (plus haut niveau de certification) sur le compte-financier d'Aix-Marseille Université pour l'année 2016.**

**Madame de Sainte-Marie** demande si le document présenté par les commissaires aux comptes pourra être communiqué aux membres du conseil d'administration.

**Monsieur Thyssen** répond qu'il n'est pas d'usage de le transmettre. Il rappelle que les commissaires aux comptes ne doivent pas s'immiscer dans la gestion de la structure. Leur rôle est de contrôler la sincérité et la régularité des comptes annuels établis par l'institution. Ils apportent un regard extérieur mais l'ensemble des éléments de gestion, de pilotage, juridique ou politique ne les concernent pas. Cette présentation sera donc conservée.

##### 3- Approbation du compte financier

**Madame de Sainte-Marie** demande ce qu'est dans la partie compte de résultat agrégé 2016, la ligne impôts sur les bénéfiques, et pourquoi cette dernière est non renseignée.

**Madame Leclercq** répond, que cette présentation est formalisée par la comptabilité publique et que l'université a l'obligation d'en respecter la forme. Elle ajoute que les annexes sont essentielles à la bonne compréhension du compte financier.

**Le Président** ajoute que compte financier démontre le sérieux de la gestion de l'université. Le montant du fonds de roulement au terme de cette année va permettre d'engager une partie de celui-ci dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement qui portera notamment sur le domaine patrimonial.

**Monsieur Reljic** se réjouit de ce compte financier et remercie les équipes de l'agence comptable pour la qualité du travail présenté.

#### A – Affectation du résultat 2016

Le résultat comptable de l'exercice inscrit au compte 120 s'élève à : + 5 184 099,44 €

Sa répartition est la suivante :

UNIVERSITE BUDGET PRINCIPAL :	5 057 748,38 €
Centre national de formation en microélectronique :	3 624,00 €
Institut d'Etudes et Culture Juives	10 211,92 €
Plan Campus	- 29 476,55 €
Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé :	8 279,60 €
Fondation AMIDEX	219 463,79 €
Fondation IMERA	24 716,15 €
Fondation AMU	- 110 467,85 €
TOTAL	5 184 099,44 €

Le conseil d'administration approuve l'affectation de ce résultat au compte 1068 «Réserves» à hauteur de **5 184 099,44€**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### B – Intégration du report à nouveau (RAN) dans les réserves

Total intégration du RAN 2016 => Réserves (1068)

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### C – Diminution des actifs immobilisés

Sorties de composants = 676,4 K€ en valeur brut et 471,6 K€ en valeur nette  
Mises au rebut = 21 501 K€ en valeur brut et 141 K€ en valeur nette

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### D – Compte financier

Le conseil d'administration approuve le compte financier d'Aix-Marseille Université pour l'année 2016.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## E – Compte consolidé

Le conseil d'administration approuve le compte consolidé d'Aix-Marseille Université pour l'année 2016.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Le Président** remercie les personnels des différents services qui ont contribué à la préparation du compte financier ainsi que les commissaires aux comptes pour le travail effectué qui demande beaucoup de rigueur et d'investissement.

## V / Cadrage «césure doctorat»

**Monsieur Talby** rappelle que ce cadrage vient compléter la délibération approuvée lors du conseil d'administration de juin 2016 relative à la mise en place du dispositif « césure» pour les premier et second cycles.

Il fait part des ajouts concernant la mise en œuvre de la césure en 3<sup>ème</sup> cycle (en bleu dans le document annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** demande quel est l'intérêt pour un doctorant de ne pas se réinscrire.

**Monsieur Talby** répond que la durée de la césure est d'un an maximum. Or un étudiant qui part en césure un semestre ou qui part « à cheval » sur deux semestres devra nécessairement se réinscrire.

Seuls les étudiants qui partent sur une année universitaire complète ont la possibilité de ne pas le faire.

**Madame Tir** demande ce qui se passe si des doctorants rencontrent des difficultés financières pour l'inscription.

**Monsieur Talby** répond que cela est totalement indépendant de la césure.

**Madame Luciani** remercie Monsieur Talby de coordonner le travail effectué au sein du collège doctoral pour arriver à la mise en place de ce dispositif. Elle souhaite avoir un éclaircissement sur le paragraphe qui mentionne que « dans le cas où le Directeur de thèse ou le Directeur de l'Unité de recherche d'accueil aurait détecté un éventuel problème en matière de déontologie ou de conflit d'intérêt entre le projet de césure et les travaux de recherche du doctorant, l'avis de la sous-commission 3<sup>ème</sup> cycle césure sera émis sous réserve de l'avis de la commission de déontologie».

**Monsieur Talby** répond que peut se poser un problème de confidentialité entre les travaux de recherche et la volonté par exemple de déposer un brevet.

**Madame Luciani** demande s'il ne serait pas judicieux que le directeur de l'école doctorale puisse également se prononcer.

**Madame Escalier** fait savoir que le directeur de l'école doctorale est membre de la commission qui va juger de l'opportunité du départ en césure. Il pourra donc s'exprimer à ce moment-là.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le cadrage relatif à la mise en place du dispositif « césure doctorat ».**

## **VI / Expérimentation PACES**

**Monsieur Paul** fait savoir que l'objectif de ce nouvel appel à projets expérimentation PACES est d'abord de limiter les échecs en PACES en promouvant la réorientation des étudiants dans d'autres filières de licence, et de diversifier le profil des étudiants entrant dans les filières santé.

Un travail a été engagé avec les composantes santé, la faculté des Sciences et la faculté des Sciences du Sport.

Le principe du dispositif proposé dans le cadre de la réponse à l'appel à projets est de composer des parcours adaptés de licence Science de la vie, Chimie et STAPS.

Ces parcours adaptés sont destinés à recevoir deux types de public : d'une part, des étudiants néo-bacheliers intéressés par les sciences mais qui souhaiteraient le cas échéant s'orienter vers les métiers de la santé, et d'autre part, des étudiants qui n'auraient pas réussi le concours PACES et qui feraient le choix de postuler à l'un des parcours adaptés de licence plutôt que de redoubler la PACES.

Ces parcours adaptés permettraient à ces deux publics étudiants de se présenter à une voie d'admission parallèle.

Concernant les contingents prévus pour les parcours adaptés :

- pour les étudiants issus de PACES : 200 places seraient prévues et réparties entre la L1 et la L2 des différents parcours adaptés
- pour les étudiants non issus de PACES : 45 places en L1 soit 15 par parcours de licence et 45 places en L2 soit 15 par parcours de licence également. En L3 seuls les étudiants issus de L2 parcours adapté qui n'auraient pas intégré un DFG2 seraient admis.

S'agissant de la mise en œuvre et de l'agenda, une période de mise en place va débuter à la rentrée 2017/2018 avec le démarrage des L1 parcours adaptés et une période de fonctionnement stabilisé commencera à la rentrée 2019/2020 lorsque les L2 et les L3 des parcours adaptés seront déployés.

S'agissant du calendrier de remontée du projet, celui-ci a été réalisé fin janvier à la demande du Ministère sous réserve de l'approbation de la CFVU et du conseil d'administration de l'université.

**Monsieur Garcenot** demande comment va se faire la sélection des 45 étudiants de L1 non issus de PACES.

**Monsieur Paul** répond que cela va être compliqué cette année. En régime stabilisé il s'agira d'identifier sur APB les étudiants qui se destinent à intégrer ces parcours adaptés dès la L1. Pour chaque parcours adapté de licence, 15 étudiants seront identifiés pour entrer en L1-S1 ; en fonction de leurs résultats au semestre 1, ils seront autorisés ou non à continuer en L1-S2 du parcours adapté.

**Monsieur Garcenot** note que l'arrêt des vœux pour APB est le 20 mars et souhaite savoir quelle publicité a été faite autour de cette expérimentation, qui ne pouvait pas être officielle compte-tenu du fait qu'elle n'est votée qu'aujourd'hui.

**Monsieur Paul** répond qu'aucune publicité n'a été faite. Il faudra communiquer de manière très offensive sur ce dispositif et contacter par ailleurs le rectorat afin d'atteindre les lycéens de terminale susceptibles d'être intéressés par le projet.

## **Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet d'expérimentation PACES**

### **VII / Questions diverses**

#### **Question de Monsieur Demarque :**

«J'ai été saisi par plusieurs collègues de l'UFR ALLSH au sujet du Bonus Masse Salariale. Ils s'étonnent du peu de postes "créés" au regard du nombre de postes "atérés" au sein de cette composante.

Est-il possible de connaître l'évolution que cela représente en termes de masse salariale pour la composante ALLSH ?»

#### **Réponse du Président :**

L'enveloppe de masse salariale Etat prévisionnelle notifiée à l'UFR ALLSH pour préparer la campagne d'emplois 2017 était de l'ordre de 52 860 000 euros avant le versement du bonus masse salariale. Après attribution du bonus masse salariale, la masse salariale Etat disponible pour 2017 s'élevait à 52 874 314 euros.

La comparaison du nombre de postes entre les années 2016 et 2017 n'est pas pertinente car le nombre varie en fonction des départs de l'année.

**Monsieur Demarque** demande si l'organisation Sud Education pourrait avoir accès au rapport CATEIS.

**Le Président** répond que l'ensemble de la communauté universitaire va en prendre connaissance après passage en CHSCT.

#### **Monsieur Boulhol demande des précisions sur les points suivants :**

«Sécurité : demande de sécurisation de toutes les entrées de tous les campus d'AMU  
Règlement intérieur AMU : interdiction totale des partis politiques au sein des campus  
FSDIE : demande de réécriture du règlement (abus : financement de voyage, de congrès, de week-end ski ..)

Scolarité de la Faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence : manque de personnel»

#### **Réponses du Président :**

##### S'agissant de la sécurisation des entrées des campus :

suite à la demande faite au Préfet de Police, un rapport a été établi et permet aujourd'hui de pointer les difficultés. Un expert dans ce domaine vient d'être recruté afin d'aider l'établissement à répondre à cet objectif.

**Monsieur Boulhol** déclare qu'à l'université de Paris I les sept entrées possibles sont contrôlées.

**Le Président** répond qu'il est difficile de comparer l'université de Paris I et le Campus de Luminy par exemple, le nombre d'accès étant bien supérieur. Il insiste sur l'importance de mener ce travail avec sérieux, avec un personnel dont c'est la spécialité afin d'envisager des solutions optimales. Il précise que la sécurisation des campus est de la responsabilité du Président, c'est pourquoi il souhaite se faire accompagner de personnes dont c'est la compétence.

#### Règlement intérieur AMU : interdiction totale des partis politiques au sein des campus

**Le Président** rappelle que le règlement intérieur d'AMU interdit déjà la distribution de tracts dans l'enceinte de l'établissement. Cependant, il a été interpellé à plusieurs reprises sur le fait que des individus distribuaient des tracts sur le site Schuman. Le doyen d'ALLSH est allé à la rencontre de ces personnes pour leur demander leur identité, elles ont refusé de la lui donner. Comme l'a conseillé le Préfet de Police, quand des individus non identifiés sont présents sur le campus, l'établissement demandera aux autorités de police d'intervenir.

#### Scolarité de la Faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence : manque de personnel

**Le Président** indique qu'après consultation de la faculté de Droit et Science Politique, l'ensemble des postes sont à ce jour pourvus. Il n'en demeure pas moins que c'est un service très sollicité du fait du nombre important d'étudiants. La question posée provient sans doute de la fermeture de la scolarité un après-midi par semaine afin de permettre aux agents de traiter les dossiers sur le fond sans assurer d'accueil.

**Monsieur Boulhol** demande s'il n'est pas envisageable d'avoir un personnel en plus car les étudiants sont gênés par la fermeture de la scolarité un après-midi par semaine.

**Le Président** répond qu'il va étudier la question.

#### FSDIE : demande de réécriture du règlement (abus : financement de voyage, de congrès, de week-end ski ...)

**Monsieur Paul** répond qu'il a été décidé, antérieurement à la question de Monsieur Boulhol, de rediscuter de ce point à la prochaine commission FSDIE et de faire approuver par la commission le principe d'interdire le financement des week-ends ski. S'agissant des voyages et des congrès, il pense que ces sont des dispositifs intéressants pour les étudiants et qui permettent à l'université de rayonner sur le territoire. Il est favorable à ce que la commission FSDIE continue à apprécier au cas par cas ces différents projets.

**Monsieur Pedotti** rappelle que la dernière mesure prise récemment pour améliorer l'étude de chaque dossier est de passer de 10 minutes à 15 minutes. S'agissant des week-ends ski, il confirme que ces derniers ne seront plus financés. Il est vrai que cela permettait à certains étudiants de pratiquer le ski à moindre coût. Cependant les remarques faites à ce sujet ont été entendues et la décision de ne plus financer ces séjours deviendra officielle le 22 mars prochain.

S'agissant des déplacements aux congrès ou aux instances, il précise qu'ils représentent 4% de l'enveloppe budgétaire. Il ajoute que le nombre d'étudiants participant à ces déplacements a été revu à la baisse.

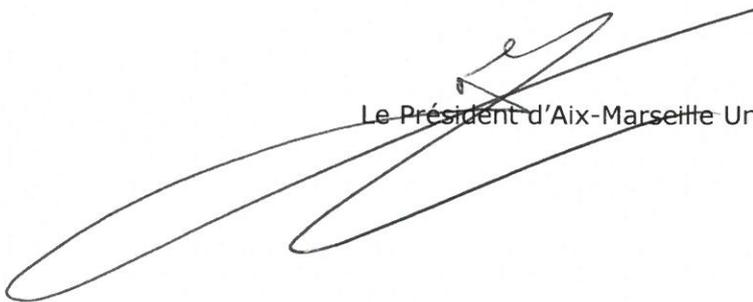
Il a été prévu de renforcer le retour fait aux étudiants sur ces congrès par des assemblées générales, par des publications dans les revues étudiantes ...

Il précise que la présence d'étudiants dans ces congrès, dans les sessions de formation, est la base de la démocratie étudiante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Fait à Marseille, le 21 mars 2016



  
Le Président d'Aix-Marseille Université